

# Compte-rendu de la Réunion de Conseil Municipal

## du mercredi 18 juin 2025

**Amélioration de la Performance Energétique des Bâtiments :** Les travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments communaux avancent conformément au planning prévisionnel. Ils ont commencé par le bâtiment ancien de l'école. La première salle est terminée et les travaux de la seconde sont déjà bien avancés. Les cours des classes de CE2, CM1 et CM2 se tiennent de manière provisoire dans la salle du restaurant scolaire. La cantine a été transférée à la salle d'animation.

Dans la salle de repos où les enfants de maternelle font la sieste, les stores sont usés, dépareillés et s'avèrent non-compatibles avec les nouvelles huisseries qui doivent être mises en place. Lors de la précédente réunion, le conseil municipal avait choisi de les remplacer. Didier Robin avait demandé que soit vérifiée l'utilité d'installer de nouveaux stores au niveau des baies vitrées bénéficiant déjà de volets roulants. Après avoir consulté les enseignantes et le personnel communal concerné, il s'avère qu'il n'est pas nécessaire de remplacer les stores concernés, ce qui permettra une économie de 1130 € HT.

Par ailleurs, lors du démontage du faux plafond de la grande salle de classe du bâtiment ancien, il s'est avéré que le plâtre du plafond d'origine datant du début du 20<sup>ème</sup> siècle était tombé et laissait le lattis de bois apparent. Cet état de fait rend le plafond non-conforme aux normes coupe-feu en vigueur. Il faut donc prévoir la création d'un plafond coupe-feu répondant à la réglementation. Compte-tenu de l'avance prise sur le planning initial, ce travail supplémentaire ne devrait pas avoir d'impact sur le délai global des travaux.

Laura Labrosse a piloté un groupe de travail municipal associant les enseignantes pour déterminer les couleurs des murs des deux salles de classes du bâtiment ancien. La grande salle restera de couleur rose et la petite salle passera du jaune au bleu.

Concernant les autres bâtiments, un groupe de conseillers municipaux s'est rendu à la salle d'animation de Chandon afin de voir le rendu d'un matériau proposé pour remplacer le soubassement de la salle du restaurant scolaire. Le conseil municipal échange longuement sur ce sujet qui ne fait pas l'unanimité, notamment en termes d'esthétique. Des renseignements techniques concernant la pose et l'épaisseur du matériau seront demandés à l'entreprise concernée avant qu'une décision ne soit prise.

Par ailleurs, sur la base des prix intéressants du marché public, des devis ont été demandés pour la réfection de la salle de réunion contigüe à la bibliothèque ainsi que pour les plafonds des vestiaires sportifs, notamment ceux des douches qui près de vingt ans après leur mise en service sont un peu abimés. Le conseil municipal valide la proposition de l'entreprise Achroma pour ces deux opérations de réfection.

Le plafond de la salle de réunion située dans le bâtiment recevant le restaurant scolaire sera également refait pour améliorer l'acoustique très mauvaise de cette salle dans laquelle il était de ce fait compliqué de tenir des réunions.

Le Maire signale que le dossier déposé pour l'obtention d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été retenu à hauteur de 25% du montant des travaux. Les autres dossiers de demande de subventions déposés auprès des services de la Région, du Conseil Départemental et du Syndicat des Energies de la Loire ayant tous connus une suite favorable, l'opération globale d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments devrait être subventionnée à près de 80% du montant total des travaux correspondant au plafond légal.

**Plan Local d'Urbanisme :** Jean-Michel Brisebrat, pilote du travail d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU), fait un point sur l'avancée du dossier. Les Personnes Publiques Associées (PPA) à ce travail ont trois mois pour émettre des avis et des préconisations au sujet des documents qui leur ont été transmis. L'enquête publique se tiendra du 1<sup>er</sup> au 30 septembre 2025. Le commissaire enquêteur assurera deux permanences en mairie durant cette période. L'ensemble du dossier sera consultable et un registre sera accessible à tous durant les heures d'ouverture de la mairie. Chacun pourra noter des remarques sur ce registre. Il est également possible de consulter les documents et de transmettre des observations de manière dématérialisée pour ceux qui le souhaitent.

**Transfert de la compétence eau :** Actuellement, la commune délègue la gestion de l'eau potable au Syndicat Intercommunal d'Adduction et de Distribution d'Eau Potable de Pouilly-sous-Charlieu (SIADEP). Un transfert de la compétence eau potable à Charlieu Belmont Communauté est prévu au 1<sup>er</sup> janvier 2026. L'ensemble des communes du territoire doit délibérer en ce sens pour que ce transfert puisse se réaliser. Après avoir pris connaissance des divers éléments réglementaires et de contexte, le conseil municipal valide le transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2026 de la compétence relative à l'eau potable en direction de la communauté de communes.

**Assainissement collectif :** La compétence concernant l'assainissement collectif a été transférée à Charlieu Belmont Communauté au 1<sup>er</sup> janvier 2025. Comme prévu, il convient de transférer les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe concerné. Le conseil municipal valide le transfert du résultat de fonctionnement pour 29737,25 € et du résultat d'investissement pour 30161,28 €.

**Eclairage des stades :** La pose du nouvel éclairage à lampes à leds du stade d'entraînement devrait se réaliser dans les prochaines semaines. Une commande permettant de mettre en marche forcée l'éclairage du stade en herbe sera installée. Elle rendra possible sa mise en fonctionnement par les pompiers pour permettre à tout moment l'atterrissement d'un hélicoptère de secours dans des conditions optimales.

**Rapport sur le Prix et la Qualité des Services :** Les Rapports sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) concernant d'une part la gestion des boues des systèmes d'épuration des communes du territoire de Charlieu Belmont Communauté et d'autre part le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ont été transmis en amont de la réunion à l'ensemble des conseillers municipaux afin que chacun puisse prendre connaissances de l'intégralité de ces deux rapports. Didier Robin présente ensuite le RPQS du SIADEP concernant l'eau potable. Après échanges au sujet de ces trois rapports, le conseil municipal prend acte de leur présentation. Ces documents sont à la disposition du public qui peut les consulter aux horaires d'ouverture de la mairie sur simple demande.

**Centre aquatique intercommunal :** Les travaux du centre aquatique intercommunal avancent bien et l'équipement devrait ouvrir courant septembre 2025 comme prévu. Cet équipement est d'abord conçu pour permettre aux communes de CBC de répondre au caractère obligatoire de la natation qui fait partie intégrante des programmes d'enseignement. Pour assurer une équité territoriale, les frais de transport des enfants depuis leurs écoles respectives jusqu'à la piscine seront pris en charge par l'intercommunalité. Il restera à la charge des communes ayant une

école une participation au prorata du nombres d'enfants concernés. Pour l'école de Villers, cela représentera une participation de 1300 € par an.

**Bulletin Municipal :** Un point est fait sur l'avancée de l'élaboration du bulletin municipal. Les conseillers du groupe de travail concerné doivent finaliser les derniers articles rapidement. L'ensemble du bulletin doit être transmis à l'imprimeur au plus tard le 10 juillet pour obtenir un bon à tirer dans la semaine qui suivra afin de pouvoir lancer l'impression sur juillet. Le bulletin sera distribué par les conseillers municipaux entre le 25 et le 30 août.

**Voirie communale :** Les travaux d'entretien des voies communales programmés pour l'année en cours seront réalisés la première semaine de juillet.

Par ailleurs, plusieurs potelets placés le long de la Rue de la Mairie ont été arrachés par des véhicules. Compte-tenu de cela, le conseil municipal décide de ne pas remettre des potelets qui seraient appelés à plus ou moins long terme à être arrachés de la même manière. Jean-Pierre Thévenet a demandé un devis pour la mise en place de séparateurs de chaussée qui pourraient permettre de sécuriser les zones piétonnes sans avoir la même fragilité que les potelets. Des séparateurs hauts seraient positionnés sur la bande de rive marquant le bord de la chaussée, la continuité serait assurée par des séparateurs franchissables plus bas, placés au niveau des entrées de cours ou de garages. Le conseil municipal valide ce principe et le tarif unitaire proposé par l'entreprise Dessertine. Le nombre précis de séparateurs hauts et bas à poser sera déterminé sur le terrain par un groupe de travail associant les riverains.